

# SYSTÈME DE CONTRÔLE TÉLÉMATIQUE VISANT À VÉRIFIER LE RESPECT DES MESURES D'ÉLOIGNEMENT IMPOSÉES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXISTE ET DE VIOLENCE SEXUELLE

## Quels dispositifs dois-je porter et quels dispositifs doit-il porter?

- L'enquête/accusée/condamnée portera un petit bracelet léger ainsi qu'un avec un Smartphone
- L'victimé portera autre Smartphone
- Il existe un centre de surveillance spécialisé, le centre COMETA, dont le personnel est présent 24 heures sur 24. Sa mission est de contacter l'enquête/accusée/condamnée et la femme victime, traiter les alarmes ou alertes générées par le système et communiquer avec les forces de l'ordre si nécessaire

## Quelle est sa finalité?

Le dispositif permet de vérifier le respect effectif par l'enquête/accusée/condamnée de l'injonction d'interdiction de s'approcher d'une femme victime de violence fondée sur le genre ou une victime de violence sexuelle imposée par décision judiciaire

## Où puis-je faire ma demande?

- Vous devez disposer d'une injonction d'éloignement en vigueur en matière de violence sexiste ou de violence sexuelle
- Son utilisation doit être décidée par un juge
- Demandez à votre avocat s'il est possible d'en demander la mesure
- Contactez le 016, un service gratuit et confidentiel, si vous avez des questions sur la manière d'accéder à cette ressource
- Vous trouverez plus d'informations sur ce système sur le site web suivant: Dispositifs de contrôle télématique visant à vérifier le respect des mesures d'éloignement

**016**  
ATENCIÓN A VÍCTIMAS  
DE VIOLENCIA CONTRA LAS MUJERES

NIPO en línea: 048-23-026-5



MINISTERIO  
DE IGUALDAD

SECRETARÍA DE ESTADO  
DE IGUALDAD  
Y PARA LA ERRADICACIÓN  
DE LA VIOLENCIA CONTRA LAS MUJERES

DELEGACIÓN DEL GOBIERNO  
CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO